



Réf: Dossier N° 004327

## Avis de constitution

## SOCIETE SOCIETE « EHOLIE TRANSPORTS »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du vendredi 30 juillet 2021 reçus par Me, et enregistrés au CEPICI le vendredi 30 juillet 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

<u>Dénomination</u>: SOCIETE « EHOLIE TRANSPORTS »

<u>Objet:</u> TRANSPORT DE MARCHANDISES , LOCATION DE VÉHICULES , VENTE DE VÉHICULES , PRESTATIONS DE SERVICES

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la biens meubles et immeubles. location et la vente de tous de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds participation dans société de commerce. La prise de toute créée. Εt généralement existante ou devant être opérations financières. commerciales. industrielles. mobilières et immobilières rapportant directement ou indirectement se faciliter l'objet social ou pouvant en l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales Dix Mille (10.000)F CFA chacune en numéraires. numérotées à 500 souscrites de 1 intégralement entièrement libérées par l'associé unique.

<u>Siège social</u>: Abidjan, Cocody, Angré

<u>Dirigeant(s)</u>: M AKA EHOLIE JEAN MARIE (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2021-B13-02874 du 30/07/2021 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

<u>Durée</u>: 99 ans

<u>Dépôt au greffe</u>: n°17211/GTCA/RC/2021 du 30/07/2021

